



Assemblée générale

Distr. générale
2 novembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2022

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Neuvième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2022

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok (A/76/313). À cette occasion, il a rencontré en ligne des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 8 octobre 2021.

2. La projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP est l'un des principaux projets de construction à court terme recensés par le Secrétaire général dans son rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/72/393)¹. La mise aux normes parasismiques porte sur le bâtiment du secrétariat et sur le bâtiment des services de la Commission, dont la construction remonte à 1975 et qui ne répondent pas à la réglementation parasismique en vigueur. Établi en application de la section XII de la résolution 75/253A de l'Assemblée générale, le cinquième rapport du Secrétaire général sur le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie retrace les progrès accomplis depuis la présentation du précédent rapport sur la question.

¹ Le Comité consultatif a formulé des observations et recommandations à ce sujet dans son rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/72/7/Add.9). Il a abordé un certain nombre de questions particulières dans ses précédents rapports sur le projet CESAP (A/75/7/Add.10, A/74/7/Add.8, A/72/7/Add.6, A/71/570 et A/70/7/Add.3).



II. Progrès accomplis dans l'exécution du projet

Collaboration avec le Gouvernement du pays hôte et d'autres États Membres

3. Aux paragraphes 30 à 34 de son rapport, le Secrétaire général fournit des informations sur la collaboration avec le Gouvernement du pays hôte. Bien qu'aucune réunion en présentiel, entre représentant(e)s de la CESAP et du pays hôte, n'ait eu lieu en 2021 en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la CESAP est demeurée en contact étroit avec le pays hôte, qui a continué d'appuyer le projet de diverses manières au cours de la phase d'appel d'offres. Ainsi, celui-ci a facilité la mise en place de partenariats avec les autorités locales et nationales et a appuyé la diffusion, auprès de la Thai Contractors Association, des appels à manifestation d'intérêt lancés par la CESAP pour les principaux travaux de construction, afin de susciter une plus forte participation à l'appel d'offres et de donner à davantage d'entreprises qualifiées et expérimentées la possibilité de soumissionner. **Le Comité consultatif sait gré au pays hôte de l'appui qu'il continue d'apporter à la CESAP et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec le pays pour assurer la réussite de ce projet.**

4. Aux paragraphes 28 et 29 de son rapport, le Secrétaire général donne des informations sur la collaboration avec les autres États Membres. La CESAP a également continué à solliciter des contributions volontaires auprès des États membres par l'intermédiaire du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. Le Secrétaire général indique également que la directrice exécutive du projet a dialogué avec les États Membres dans le cadre de réunions bilatérales pour solliciter leur appui sous la forme de contributions volontaires, y compris la mise à disposition d'experts techniques (administrateurs et administratrices auxiliaires, notamment) pour que les objectifs définis dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la sécurité parasismique et de la durabilité puissent être atteints. Il ajoute toutefois qu'aucune offre concrète ne s'est matérialisée (A/76/313, par. 28 et 29, et A/75/7/Add.10, par. 3 et 4). **Le Comité consultatif salue les efforts déployés par la CESAP et l'encourage à poursuivre ses efforts pour recruter des administrateurs et administratrices auxiliaires. Le Comité encourage en outre le Secrétaire général à poursuivre les efforts faits pour solliciter des contributions volontaires, y compris des contributions en nature, et d'autres formes d'appui au projet auprès d'autres États Membres.**

Gouvernance du projet

5. On trouve dans le rapport du Secrétaire général des informations sur la gouvernance et la gestion du projet (A/76/313, par. 9 à 13). Le maître d'ouvrage reste la Secrétaire exécutive de la CESAP et la structure de gouvernance du projet reste la même, à savoir : un comité des parties prenantes composé d'entités qui louent des espaces de bureau dans les locaux de la CESAP ; le Service de la politique de gestion mondiale des biens au Siège de l'Organisation des Nations Unies, qui assure la coordination du projet ; un cabinet indépendant de gestion des risques.

Effectifs du projet

6. On trouve dans le rapport du Secrétaire général des informations sur les effectifs du projet (ibid., par. 14 à 16). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant les effectifs du projet entre 2017, date du lancement de ce dernier, et 2022, comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1
Effectifs du projet à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

(En dollars des États Unis)

<i>Tableau d'effectifs tel que présenté dans le plan de dépenses de la CESAP</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	<i>Prévisions de dépenses de personnel, 2022</i>
Équipe de gestion du projet et d'appui au projet							
1 Chef de projet (P-5)	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	239 800
1 ingénieur(e) de projet (P-4)	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	227 600
1 ingénieur(e) du génie civil (technique de la construction) (P-3)	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé			–
1 directeur(trice) des services des bâtiments et spécialisé(e) en mécanique, électricité et plomberie (AN)			Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé		–
1 spécialiste de la logistique et de la coordination (AN)			Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	96 000
1 responsable de la sécurité du projet (AN)					Effectif déployé	Effectif déployé	58 000
1 assistant(e) administratif(ive) et financier(ère) (AL)	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	58 000
1 agent(e) de sécurité sur site – locaux transitoires (AL)					Effectif déployé	Effectif déployé	58 000
1 agent(e) de sécurité sur site – locaux transitoires (AL)							–
1 assistant(e) informatique sur place – locaux transitoires (AL)			Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	58 000
1 assistant(e) informatique sur place – locaux transitoires (AL)							–
Appui au projet							
1 coordinateur(trice) de projet (P-4), situé(e) au Siège de l'Organisation des Nations Unies	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	Pas de partage des coûts avec la CESAP ; poste en sommeil	Effectif déployé ; le partage équitable des coûts entre la CESAP et la CEA reprend en 2022	125 300

Tableau d'effectifs tel que présenté dans le plan de dépenses de la CESAP							Prévisions de dépenses de personnel, 2022
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
1 spécialiste des achats (P-3)	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé	Effectif déployé ; Expire le 31 décembre 2021		–
Total des prévisions de dépenses de personnel, 2022							920 700
Voyages, 2022							13 600
Total des dépenses de personnel, y compris les voyages							934 300

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateurs(trices) recruté(es) sur le plan national ; CEA = Commission économique pour l'Afrique.

7. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le poste de spécialiste des achats (P-3) ne serait plus nécessaire après le 31 décembre 2021, la procédure de passation de marchés ayant été menée à bien (voir par. 8 ci-après). Il a en outre été informé que la CESAP s'était efforcée de compenser certains de ses dépassements de coûts (voir par. 19 ci-après) en reportant la sélection des postes approuvés au titre du projet qui n'étaient pas nécessaires immédiatement du fait de modifications du calendrier du projet et en intégrant certaines tâches. Il a ainsi appris que le recrutement de l'un des deux postes approuvés d'assistant(e) informatique avait été mis en attente. **Le Comité consultatif prend note des informations fournies et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'inclure systématiquement des versions actualisées du tableau 1 ci-dessus, accompagnées d'explications, dans les rapports de la CESAP, ainsi que dans les rapports sur l'état d'avancement d'autres projets de construction de l'ONU, afin d'harmoniser les modalités de présentation des rapports.**

Calendrier du projet

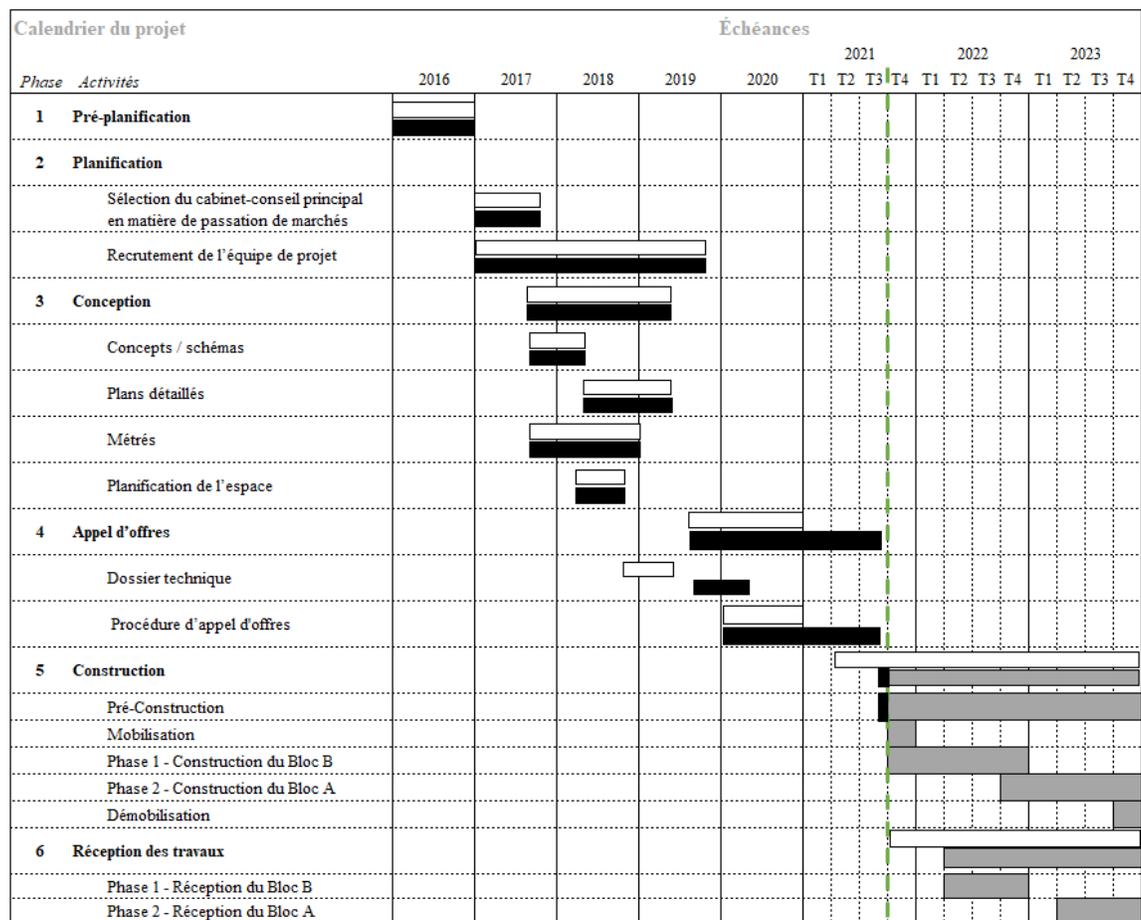
8. On trouve dans le rapport du Secrétaire général des informations sur le calendrier global du projet (A/76/313, par. 65 et 66 et fig. III). Il est indiqué qu'après l'annulation, en 2019, de la procédure initiale d'appel d'offres afférente aux grands travaux de construction, la nouvelle procédure d'appel d'offres a abouti et un contrat devrait être attribué au cours du troisième trimestre de 2021. Les principaux travaux de construction devraient débuter peu de temps après. Le projet devrait être achevé comme prévu d'ici la fin de 2023. Compte tenu du contexte de pandémie de COVID-19, la CESAP continue de suivre l'évolution de la situation et ses éventuelles conséquences sur les travaux de construction. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'une stratégie révisée de passation de marchés en plusieurs étapes avait été appliquée dans le cadre d'un nouvel appel d'offres et que les enseignements tirés de l'expérience, qui seront diffusés dans d'autres projets de construction de l'ONU, avaient été pris en compte (voir par. 21 ci-après).

9. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, malgré un retard de six mois dans la signature du contrat, la CESAP estimait que les travaux de construction se termineraient tout de même en décembre 2023, le maître d'œuvre principal ayant accepté un calendrier de construction accéléré de 27 mois, comme

suit : a) 2 mois de pré-construction ; b) 24 mois de construction ; c) 1 mois pour la démobilisation. Le Comité a en outre été informé que la mise en œuvre du calendrier de construction accéléré était également rendue possible par le fait que la CESAP prévoyait de mettre à la disposition du maître d'œuvre un bloc complet du bâtiment du secrétariat afin de faciliter l'exécution ininterrompue des travaux. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que les travaux préalables à la construction effectués par le soumissionnaire recommandé ont débuté le 23 septembre 2021, les travaux de construction devant commencer dans les 60 jours civils suivant cette date, c'est-à-dire au quatrième trimestre de 2021. La réception de la première phase des travaux devrait quant à elle commencer au deuxième trimestre de 2022. **Le Comité consultatif prend note des mesures prises, notamment l'accélération du calendrier de construction, et compte que tous les efforts nécessaires seront déployés pour que le projet soit achevé dans les délais prévus, soit le 31 décembre 2023 au plus tard.**

10. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un calendrier du projet actualisé au 30 septembre 2021, comme indiqué dans le tableau 2.

Tableau 2
Calendrier du projet au 30 septembre 2021



□ Calendrier du projet envisagé dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/75/235).

■ Calendrier réel du projet au 30 septembre 2021

■ Calendrier actuel/prévu du projet après le 30 septembre 2021

30 sept. 2021

11. Le Comité consultatif note que le calendrier du projet continue d'être présenté sous la forme d'un diagramme de Gantt, un outil de gestion de projet fréquemment utilisé par les équipes de gestion de projet. Il souligne toutefois qu'il est nécessaire de présenter aux États Membres des informations plus détaillées concernant le calendrier du projet, en fournissant des informations comparatives détaillées regroupées, telles que le mois exact du début et de la fin d'une phase, ainsi que des explications et des justifications en cas de modification du calendrier. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter, dans ses prochains rapports, le calendrier du projet, à la fois sous forme de diagramme de Gantt et de tableau, assorti de dates pour les différentes étapes et sous-étapes, d'explications concernant les éventuels retards et de toute autre information pertinente, et de faire de même dans les autres rapports sur l'état d'avancement des projets de construction de l'Organisation, afin d'harmoniser la présentation des rapports.**

Planification et conception

12. On trouve dans le rapport du Secrétaire général des informations sur les activités de planification et de conception (A/76/313, par. 51 à 64). Le Secrétaire général indique que les plans relatifs aux travaux de rénovation intérieure et au futur espace de travail ont été finalisés en 2019, mais que compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des risques sanitaires potentiels qu'elle présente sur le lieu de travail, les hypothèses retenues au départ pour la conception devront être ajustées avant que ne débutent les travaux de rénovation intérieure. Il précise également qu'il n'est ainsi prévu d'apporter aucun changement de taille à la portée du projet mais qu'il faudra procéder à certains ajustements des espaces intérieurs, s'agissant en particulier des systèmes de mobilier et des éléments intérieurs non structurels, afin de les mettre en conformité avec les normes définies en matière de santé et de sécurité face à la COVID-19. En outre, il n'est pas prévu que les modifications futures entraînent une augmentation des coûts.

13. En ce qui concerne le projet pilote d'espace de travail flexible, le Secrétaire général indique que les locaux transitoires, d'une superficie de 1 200 mètres carrés, seront équipés de mobilier ergonomique et aménagés de manière à contenir une centaine de postes de travail, qui seront utilisés par 328 occupant(e)s de neuf divisions de la CESAP sur la base d'un taux d'occupation de 30 % (compte tenu des modalités de travail flexibles). Les locaux transitoires devraient être pleinement occupés en septembre 2021. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en plus du bâtiment abritant les locaux transitoires, la CESAP avait déjà achevé la reconfiguration de 10 étages de locaux transitoires dans le bloc A du bâtiment du secrétariat pour accueillir une quinzaine d'entités des Nations Unies qui louent des locaux. En outre, cinq autres espaces ont également été réaménagés sur le site pour servir de locaux transitoires temporaires au personnel de la CESAP. **Le Comité attend avec intérêt de recevoir de nouvelles informations sur le projet pilote d'espace de travail flexible, dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet.**

Gestion des risques

14. La première analyse quantitative des risques (simulation de Monte Carlo)², réalisée en 2018, a fait apparaître qu'au niveau « P80 » fixé par l'Organisation des

² La simulation de Monte Carlo est une méthode d'analyse statistique employée pour mieux comprendre l'incidence des risques d'un projet, fondée sur l'utilisation d'un intervalle de valeurs afférentes aux délais et aux estimations de coûts, allant d'un minimum à un maximum, concernant

Nations Unies, le projet devrait coûter environ 42,5 millions de dollars, soit 2,5 millions de dollars de plus que le budget prévu, avec un niveau de confiance de 12 % (voir A/74/317, par. 39)³. La quatrième et dernière analyse de Monte Carlo, réalisée en mai 2021, a conclu que le niveau de confiance avait augmenté à 27 %, contre 20 % en 2020 et 15 % en 2019. Ainsi qu'il en ressort également du rapport du Secrétaire général, le niveau de confiance a augmenté, mais une certaine incertitude demeure en ce qui concerne les taux de change, le coût élevé des systèmes infrastructurels et les répercussions potentielles de la COVID-19. Ce niveau devrait toutefois augmenter encore lorsque les négociations avec le contractant général seront achevées et que le contrat aura été signé. (A/76/313, par. 21 et 22 et fig. I, et A/75/7/Add.10, par. 9).

15. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général continuera de suivre de près et d'atténuer les risques liés au projet pour que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget approuvés par l'Assemblée générale.

16. On trouve dans le rapport du Secrétaire général des informations sur la gestion des risques liés au projet (A/76/313, par. 19 à 27). Une comparaison des cinq principaux risques les plus récents afférents aux projets de la CESAP est résumée dans le tableau 3.

Tableau 3

Comparaison des cinq principaux risques liés aux projets de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

<i>Les cinq principaux risques antérieurs (A/74/317, par. 44)</i>	<i>Les cinq principaux risques antérieurs (A/75/235, par. 31)</i>	<i>Les cinq principaux risques actuels (A/76/313, par. 27)</i>
1. Revêtement en marbre et vitrage de la façade	1. Risque de change	1. Modifications imposées à l'échelon de la maîtrise d'ouvrage (spécifications techniques de dernière minute ou ajouts facultatifs au cahier des charges)
2. Modifications imposées à l'échelon de la maîtrise d'ouvrage (spécifications techniques de dernière minute ou ajouts facultatifs au cahier des charges)	2. Extérieur : revêtement en marbre et vitrage de la façade	2. Démarrage tardif des travaux en raison de la COVID-19
3. Rénovation des locaux	3. Modifications imposées à l'échelon de la maîtrise d'ouvrage (spécifications techniques de dernière minute ou ajouts facultatifs au cahier des charges)	3. Risque de change

les différents stades et composantes du projet, dans une simulation numérique de scénarios multiples [voir A/74/7/Add.11, par. 9 (note)].

³ Le point de référence « P80 » correspond au taux de confiance selon lequel le coût du projet ne dépassera pas le coût total dans 80 % des cas.

<i>Les cinq principaux risques antérieurs (A/74/317, par. 44)</i>	<i>Les cinq principaux risques antérieurs (A/75/235, par. 31)</i>	<i>Les cinq principaux risques actuels (A/76/313, par. 27)</i>
4. Manque de résistance structurelle	4. Mécanique, électricité et plomberie	4. Mécanique, électricité et plomberie
5. Alimentation électrique	5. Démarrage tardif des travaux en raison de la COVID-19	5. Gestion du projet

17. Le Comité consultatif demande au Secrétaire général de présenter dans ses futurs rapports des versions actualisées du tableau 3 ci-dessus, présentant une comparaison des cinq principaux risques liés aux projets de la CESAP, ainsi qu'une explication des derniers changements. Il compte que d'autres rapports sur l'état d'avancement de projets de construction de l'Organisation comporteront également de tels tableaux standardisés.

18. En ce qui concerne le risque numéro un, à savoir les modifications imposées à l'échelon de la maîtrise d'ouvrage (spécifications techniques de dernière minute ou ajouts facultatifs au cahier des charges), le Comité consultatif a été informé, après s'être renseigné à ce sujet, que l'expression « Modifications imposées à l'échelon de la maîtrise d'ouvrage » s'appliquait à la CESAP et à ses locataires et que, la CESAP louant ses locaux à long terme à plus de 26 institutions, fonds et programmes, il existait un risque d'évolution des besoins des clients. Le Comité a également été informé que l'équipe de projet n'avait aucun contrôle sur les divers changements de gestion et de budget initiés par les locataires, par exemple, si les locataires ne signent pas leurs plans définitifs d'aménagement de l'espace de travail à temps pour mettre en œuvre la partie afférente à la rénovation intérieure du cahier des charges du projet ou si les locataires demandent d'autres changements à un stade ultérieur du projet. **Le Comité consultatif estime que des efforts supplémentaires devraient être faits pour atténuer le risque de modifications apportées par la maîtrise d'ouvrage et que, plus précisément, tous frais supplémentaires occasionnés par des changements demandés à un stade avancé du projet par les locataires, qui pourraient être source de litiges, devraient être assumés par le locataire concerné et non par la CESAP. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de rendre compte des modalités arrêtées concernant les changements opérés par les locataires à un stade avancé, y compris pour ce qui est de l'information financière, dans son prochain rapport d'étape.**

19. En ce qui concerne le risque numéro trois, à savoir le risque de change, comme indiqué au paragraphe 27 c) du rapport du Secrétaire général, l'appréciation du baht a entraîné une augmentation d'environ 2 millions de dollars des coûts liés aux grands travaux de construction. Afin d'atténuer ce risque, l'équipe a fait figurer dans l'appel d'offres l'obligation pour l'entrepreneur d'acheter à prix fixe le matériel de construction dès le début du projet et de l'entreposer en lieu sûr, en tenant compte du fait que les fluctuations des taux du marché échappent au contrôle de l'équipe de projet ou de l'Organisation des Nations Unies. En outre, l'équipe de projet travaille avec le contractant général et l'équipe chargée des achats à l'étude de propositions en vue de la réalisation d'une analyse de la valeur, avec pour objectif de contrebalancer certains des dépassements de coût résultant de l'évolution à la hausse du taux de change. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, compte tenu de la volatilité du baht, qui s'est affaibli au cours des neuf derniers mois après cinq années de tendance à la hausse, il était trop tôt pour indiquer si le coût total du projet dépasserait le coût global maximal d'environ 40 millions de dollars. **Le Comité consultatif compte que les efforts visant à atténuer le risque de change se**

poursuivront et que des informations détaillées seront incluses dans tous les rapports sur l'état d'avancement des travaux.

Élimination des matières dangereuses

20. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, l'élimination en toute sécurité des matières dangereuses, y compris l'amiante, est l'un des principaux objectifs du projet. À cette fin, la CESAP a fait appel aux services professionnels d'un expert local au fait des conditions de travail locales et titulaire des certificats internationaux voulus pour dispenser des avis en vue de la localisation, de l'analyse et de l'élimination de l'amiante aux fins de la deuxième enquête sur les matières dangereuses. (ibid., par. 36 et 49 et 50). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'élimination des matières dangereuses était érigée au rang de priorité pendant l'intégralité de la période de construction, soit deux ans. **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées et des mises à jour sur l'état d'avancement de l'enlèvement des matières dangereuses seront fournies dans les prochains rapports.**

Achat et utilisation de matériaux et savoirs locaux

21. On trouve dans le rapport du Secrétaire général des précisions sur les activités d'achat et l'utilisation des matériaux et savoirs locaux (ibid., par. 35 à 50). Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, plusieurs mesures ont été prises pour intégrer les ressources locales dans le projet, notamment avec la sélection d'un entrepreneur local pour l'élimination des matières dangereuses et d'une société de conseil locale pour soutenir l'équipe de projet pendant la procédure d'appel d'offres afférente aux grands travaux de construction. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, pour susciter une plus large participation du marché, notamment des petites entreprises locales, la procédure d'appel d'offres conjointe de la CESAP et de la Commission économique pour l'Afrique relative au mobilier de bureau a divisé les besoins en trois catégories distinctes : a) les sièges principaux ; b) le mobilier de bureau ; c) les sièges secondaires. En outre, la CESAP et l'équipe de projet sont demeurées en contact étroit avec Council of Engineers of Thailand et tirent parti des compétences et des avis de celui-ci s'agissant des codes, normes et procédures applicables localement dans le secteur du bâtiment, de la sécurité et de la santé au travail et des pratiques de gestion de la construction dans le contexte local. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe de recourir à des matériaux d'origine et de fabrication locales ainsi qu'à la main-d'œuvre et au savoir-faire locaux, et espère continuer de recevoir des informations actualisées sur ce point dans les prochains rapports sur l'état d'avancement du projet.**

Stratégie de rendement énergétique et économies correspondantes

22. Le Secrétaire général indique que la mise en œuvre d'un système mécanique et électrique modernisé et la conception d'une nouvelle façade devraient permettre d'accroître de 16 % à 18 % l'efficacité énergétique et de réduire les coûts d'entretien à long terme [ibid., par. 8 e)]. Le Comité consultatif rappelle, à titre d'exemple, que les rapports sur l'état d'avancement des travaux de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) contiennent des informations détaillées à ce sujet et souligne que la construction et l'entretien de bâtiments efficaces sur le plan énergétique est un principe universellement applicable, quelle que soit la situation géographique. Il souligne qu'aucun obstacle opérationnel n'empêcherait l'application des enseignements tirés du projet de la CEPALC et d'autres projets de construction de l'ONU, y compris, le cas échéant, en ce qui concerne les mesures passives et actives visant à atteindre les objectifs d'efficacité énergétique, de production d'énergie photovoltaïque et de

traitement des eaux usées, afin de rendre le bâtiment énergétiquement autonome, c'est-à-dire que ce dernier devrait consommer au total autant voire moins d'énergie qu'il ne produit d'énergie renouvelable (A/75/7/Add.10, par. 17 et 18). **Le Comité consultatif est préoccupé par le fait que, malgré plusieurs demandes adressées à la CESAP pour obtenir des informations détaillées sur la stratégie d'efficacité énergétique et les économies qui devraient en résulter, ces informations n'ont pas été fournies dans les rapports sur l'état d'avancement du projet de la CESAP. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de communiquer des informations à ce sujet, ainsi que sur les enseignements tirés d'autres projets de construction, dans ses prochains rapports d'étape.**

III. Dépenses et coûts prévus

23. Dans son rapport, le Secrétaire général précise les dépenses et les coûts prévus au titre du projet, ainsi que le montant estimatif des revenus locatifs (A/76/313, par. 67 à 73 et annexe). Le projet de rénovation de la CESAP demeure financé dans le cadre d'un compte spécial pluriannuel des travaux de construction en cours, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/272 A. Dans ce cadre, le financement n'arrive pas à expiration à la fin d'un exercice. À la fin du projet, il est rendu compte de l'ensemble des dépenses et les montants inutilisés sont restitués aux États Membres.

24. Le Secrétaire général indique que le coût global du projet est resté inchangé à 40 019 000 dollars. Au 31 juillet 2021, le montant estimatif du solde inutilisé s'élevait à 5 215 000 dollars, principalement en raison de retards dans le début des grands travaux de construction, qui ont maintenant été décalés au troisième trimestre de 2021. Le montant net des ressources nécessaires pour 2022, qui s'élève à 6 965 200 dollars, correspond aux dépenses prévues (12 180 200 dollars) déduction faite du solde inutilisé susmentionné prévu pour 2021, et se décompose comme suit :

a) Un montant de 934 300 dollars au titre du chapitre 19 (Développement économique et social pour l'Asie et le Pacifique) pour le maintien des emplois affectés à l'équipe de projet [1 P-5, 1 P-4, 1 emploi d'administrateur(rice) recruté(e) sur le plan national, 4 emplois d'agent(e) local(e) et 50 % d'un P-4 au Siège de l'ONU], parmi lesquels deux emplois d'agent(e) local(e) approuvés en 2019 mais non pourvus en 2020 en raison du retard pris pour le démarrage des travaux.

b) Un montant de 11 245 900 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) pour les principaux travaux, y compris le mobilier et les agencements, les services de spécialistes, l'augmentation des coûts et les provisions pour imprévus.

25. Après en avoir fait la demande, le Comité consultatif a reçu des informations sur les dépenses mensuelles enregistrées de 2017 à 2021, les dépenses prévues de septembre 2021 à 2022 et les dépenses prévues du 1er octobre au 31 décembre 2021, ainsi que le plan de dépenses depuis le début du projet, indiquant les écarts et les explications (voir les annexes I à III du présent rapport). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'inclure systématiquement des versions actualisées de ces tableaux, accompagnées d'explications, dans les rapports de la CESAP, ainsi que dans les rapports sur l'état d'avancement d'autres projets de construction de l'ONU, afin d'harmoniser les modalités de présentation des rapports.**

Imprévus

26. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'une provision pour imprévus d'au moins 10 % des coûts des travaux de construction était considérée comme la norme dans le secteur après l'achèvement des plans et avant la signature du contrat et que, selon la complexité et le niveau, elle serait réduite par la suite. Le Comité a également été informé que la réserve pour imprévus de la CESAP représentait actuellement environ 7 % des coûts de construction. Il a en outre été informé que sur le montant total de la réserve, soit 3 194 500 dollars, un montant de 1 679 000 dollars avait été dépensé à ce jour, ainsi qu'il en ressort du tableau 4.

Tableau 4

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : dépenses imprévues engagées et prévisions

(En dollars des États Unis)

Réserve pour imprévus	3 194 500
Étude visant à évaluer l'état de mise aux normes parasismiques des éléments non structurels, 2019	22 800
Déficit de financement à la rubrique Gestion de projet, 2020	192 200
Déficit de financement à la rubrique Gestion de projet, 2021	6 600
Déficit de financement à la rubrique Gestion de projet, 2022	309 400
Déficit de financement à la rubrique Services spécialisés, 2022	1 148 000
Solde de la réserve pour imprévus	1 515 500

Revenus locatifs

27. Le Secrétaire général indique que les loyers annuels pour 2020-2021 demeurent au prix de 264 dollars par m² (inchangé par rapport à la période précédente) pour les institutions, fonds et programmes des Nations Unies et à 288 dollars par m² (précédemment 279,60 dollars par m²) pour les locataires commerciaux, et que l'évaluation des loyers pour 2024-2025 et au-delà est actuellement en cours. Il explique également qu'après rénovation, il est prévu que les loyers appliqués pour la période 2024-2025, sur la base du rapport préliminaire de l'enquête d'évaluation des loyers, s'élèvent à 288 dollars et 312 dollars, respectivement. En outre, les revenus locatifs annuels estimés, y compris ceux provenant des locaux transitoires, varieraient de 3 890 616 dollars en 2021 à un montant de 4 974 360 dollars en 2025. **Le Comité consultatif espère que le Secrétaire général communiquera des informations actualisées sur l'incidence à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les revenus locatifs et fera le point sur la réévaluation des loyers, ainsi que sur les gains coût-efficacité prévus en matière d'espace, dans ses prochains rapports sur l'état d'avancement du projet.**

IV. Conclusion

28. Le Secrétaire général formule ses recommandations sur les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre au paragraphe 75 de son rapport. **Sous réserve des recommandations et observations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

- a) **Prenne note du présent rapport ;**

b) Ouvrir un crédit de 6 965 200 dollars au titre des activités de projet pour 2022, dont 940 900 dollars au chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et 6 024 300 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2022, qui sera imputé sur le fonds de réserve.

Annexe I

Dépenses prévues au titre du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok, septembre 2021 à décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Sept. 2021	Oct. 2021	Nov. 2021	Déc. 2021	Total, 2021	Janv. 2022	Févr. 2022	Mars 2022	Avr. 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juill. 2022	Août 2022	Sept. 2022	Oct. 2022	Nov. 2022	Déc. 2022	Total, 2022
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)																		
1. Coûts de construction	118	150	2 641	150	3 059	224	673	898	898	1 347	673	673	1 571	1 347	1 122	898	449	10 773
2. Services de spécialistes [consultant(e)s]	66	197	197	197	656	95	95	48	48	63	48	63	48	63	63	63	63	761
3. Hausse des coûts	5	6	106	6	122	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	1 516
4. Imprévus	18	35	284	35	371	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	490
Total partiel (chapitre 33)	207	387	3 227	387	4 208	486	935	1 113	1 113	1 578	888	904	1 786	1 578	1 353	1 129	680	13 540
Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique)																		
5. Gestion du projet	112	112	112	112	446	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	934
Total partiel (chapitre 19)	112	112	112	112	446	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	934
Total	318	499	3 338	499	4 655	564	1 013	1 191	1 191	1 655	966	981	1 864	1 655	1 430	1 206	757	14 475

Notes :

1. Les coûts de construction pour le reste de l'année 2021 sont inférieurs aux prévisions établies à la date de rédaction du rapport en raison de retards dans l'adjudication du contrat.
2. Les coûts de construction pour 2022 sont plus élevés que prévu au moment de l'élaboration du rapport, en raison du décalage du début des travaux de construction et de l'accélération des travaux.

Annexe II

Plan de dépenses au titre des Autres services (2017-2023), projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Écart	
Rapport	A/76/313	Total, présent rapport (A/76/313)	Total, (A/75/235)	(A/76/313) – (A/75/235)						
2.5 Autres services	126	57	44	291	663	689	401	2 270	1 069	1 201
2.5.1 Examen par les pairs du cabinet-conseil principal		55	–	–	–	–	–	55	55	–
2.5.2 Services techniques		–	42	291	663	689	401	2 085	875	1 210
Matières dangereuses										
Étude/analyse d'urgence des matières contenant de l'amiante au niveau de la façade				12	9					
Expert-conseil					13	13				
Modèle de locaux transitoires			25	17						
Expert local indépendant										
Étude de marché fournisseurs				18						
Enquête sur les dépenses				30						
Appui aux services techniques structurels / demandes de propositions				7	19	35	10			
Architecte			18	30	32	30				
Consultant au sujet de l'espace de travail futur					13	13				
Consultant en coûts				56	46					
Propositions parallèles				37						
Révision/mise à jour du dossier d'appel d'offres Appui à l'appel d'offres				84	79					
Contrôle de probité de l'Organisation aux fins du dialogue compétitif en plusieurs étapes					9					

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Écart
<i>Rapport</i>	<i>A/76/313</i>	<i>Total, présent rapport (A/76/313)</i>	<i>Total, (A/76/313) – (A/75/235)</i>						
Services d'administration des travaux de construction									
Catégorie 1					174	508	391		
Catégorie 2					270	90	–		
Catégorie 3					–	–	–		

Annexe III

Plan de dépenses détaillé (2017-2023), projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Écart				
Rapport	A/76/313	A/76/313	A/76/313	A/76/313	A/76/313	A/76/313	A/76/313	Total, présent rapport (A/76/313)	Total, (A/75/235 – (A/75/235))	Plan de dépenses initial (A/72/338) – (A/72/338)	Écart (A/75/235) – (A/75/235)	Notes	
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)													
1. Coûts de construction													
1.1 Coûts de construction	–	–	–	–	4 956	7 858	7 540	20 354	20 358	(4)	18 285	2 073	Construction des locaux transitoires sur site
1.2 Coûts des locaux transitoires	–	–	1 536	1 000	505	620	611	4 272	4 268	4	6 341	(2 073)	Aucun espace transitoire hors site n'a été mis en place
1.5 Dispositif de sécurité physique	–	–	–	13	177	–	–	190	190	–	190	–	
Total partiel (Coûts de construction)	–	–	1 536	1 013	5 638	8 478	8 151	24 816	24 816	–	24 816	–	
2. Services de spécialistes [consultant(e)s]													
2.1 Cabinet-conseil principal	202	1 366	197	–	–	–	–	1 766	1 796	(30)	1 890	(95)	
2.2 Conception parasismique	134	–	–	–	–	–	–	134	134	–	98	36	
2.3 Aménagement des bureaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
2.4 Gestion des risques	–	8	55	45	60	72	–	241	241	–	233	7	

Rapport	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Écart				Notes
	A/76/313	A/76/313	A/76/313	A/76/313	A/76/313	A/76/313	A/76/313	Total, présent rapport (A/76/313)	Total, (A/75/235 – (A/76/313)	(A/75/235) – (A/75/235)	Plan de dépenses initial (A/72/338) – (A/72/338)	Écart (A/75/235) – (A/72/338)	
2.5 Autres services	126	57	44	291	663	689	401	2 270	1 069	1 201	149	921	
Total partiel [Services de spécialistes (consultant(e)s)]	462	1 431	296	336	723	761	401	4 411	3 240	1 171	2 371	869	
3. Hausse des coûts	–	–	–	–	704	1 516	1 669	3 889	3 889	–	4 760	(871)	Ajustée et appliquée aux honoraires de conseil
4. Imprévus	–	–	23	–	706	490	296	1 515	3 002	(1 487)	3 195	(192)	Susceptibles d'augmenter les coûts de gestion du projet
Total partiel (chapitre 33)	462	1 431	1 855	1 349	7 771	11 246	10 517	34 631	34 947	(316)	35 141	(193)	
Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique)													
5. Gestion du projet	514	749	930	1 009	903	934	348	5 388	5 072	316	4 879	193	
5.1 Équipes de gestion du projet et d'appui au projet	475	614	783	884	903	795	348	4 802	4 612	189	4 458	154	
5.2 Coordonnateur (rice) au Siège (50 % des coûts)	14	136	148	125	–	125	–	548	421	127	395	26	
5.3 Déplacements de l'équipe de gestion du projet	25	–	–	–	–	14	–	38	38	–	25	13	
Total partiel (chapitre 19)	514	749	930	1 009	903	934	348	5 388	5 072	316	4 879	193	Gestion du déficit de financement au titre du projet (A/75/235)
Total	976	2 180	2 785	2 359	8 674	12 180	10 865	40 019	40 019	–	40 019	–	